

## Présentation Commission d'Aménagement du 15 septembre 2021

### Projet d'Aménagement et de circulation route des étangs entre Peyriac de mer et Bages

#### Réflexion :

Fermeture de la route envisagée en été à la circulation des véhicules, hormis les cas particuliers (bus, urgentistes, vigneron) mais pour une simplification de la fréquentation de la dite route et dans le but de ne pas perturber la vie des résidents des 2 communes, mise en place de feux pour une circulation alternée avec vitesse limitée à 40 km/h mis à part les urgentistes, les Agriculteurs/Vignerons et la ligne de Bus (sur les conseils de Mme Gouiry, Maire de Peyriac).

L'idée d'une **barrière avec fermeture de la route** sur certains horaires précis, autorisant seulement les vélos ou la marche à pied peut-être une solution, mais beaucoup plus contraignante. Pour la gestion d'une part, d'autre part cela perturberait les habitudes de certains résidents désireux de continuer leurs activités sportives par exemple (Gym, marche), leurs RDV chez les médecins ou le coiffeur et la fréquentation des différents commerces (jours de marché ou autres).

La libre circulation serait maintenue avec seulement la contrainte du temps entre les deux communes (5 à 6 mn vérifiées), les plus pressés auraient toujours la solution de la route Nationale par le rond-point de Montplaisir ou la route d'Estarac (en venant de Peyriac de mer car trop dangereuse en venant de Bages (il faut traverser la RN pour se rendre à Peyriac))

Le but étant aussi de réduire la vitesse (pollution sonore et insécurité), trop de véhicules ou motos roulent à vive allure sur cette petite route et dans le village, la pose de plusieurs ralentisseurs aux entrées (200 m avant) paraît indispensable.

#### Circulation dirigée :

En venant de Narbonne, traversée de Bages et direction Peyriac de mer : route du bord d'étang et de la rivière uniquement.

En venant de Peyriac de mer, direction Bages/Narbonne : Entrée de Bages par rue Jean Moulin pour continuer sur Narbonne, pour les visiteurs, accès parkings « obligatoire ou conseillé ».

#### Accès au village : Trois parkings existants ou à créer

Libre pour les résidents, **Parking obligatoire payant ? (modique somme de 2,00 € la journée)** à l'aiguille pour les non résidents.

**Parking côté Peyriac de mer** 20 places le long du chemin existant (**actuellement dépôt de déchets verts qui n'a pas lieu d'être**)

Amélioration du **Parking « Rivière »** (idem payant ?) proche du terrain de pétanque.

**Problème Camping Cars** qui se développe énormément et que l'on ne peut empêcher de visiter notre secteur.

Déjà bien organisé à Peyriac de mer, le choix du Parking (payant 10,00 € ou autre ?), réservé pour eux ou en partie est important pour l'esthétique dans la journée, leur imposant de séjourner à Peyriac de mer ou à La Nautique. De plus, le camping sauvage dérange la faune et la flore.

Principe de paiement existant dans la majorité des Parkings. Cette somme d'argent permettrait de participer à l'entretien de ces parkings (déjà pratiqué dans bon nombre de communes)

Voir ancienne vigne (Jean Martin?) pour agrandissement du parking existant, si besoin.

Mise en place de panneaux « **sens interdit sauf riverains** » au bas de la cote de l'Aiguille et en dessous du cimetière.

**Sécuriser davantage le carrefour** rue de l'ancien puits/lotissement les Pêcheurs/ Avenue Jean Moulin : voir solutions.

Mise en place de **locations de vélos**, au niveau du parking de l'Aiguille : permettant aux visiteurs non équipés de profiter du circuit découverte et de la visite des villages respectifs. (vélos normaux, électriques et remorques enfants)

**Position des feux :**

**A la sortie de Bages**, en face la pinède, proche du parking que l'on peut créer pour un demi-tour éventuel. La barrière existante pour les inondations pourrait être déplacée de 50 à 100 m vers Peyriac.

**A la sortie de Peyriac**, juste après le tennis, laissant libre les accès au tennis et au rugby .

**Création d'une piste cyclable** avec zones d'arrêts pour permettre l'observation du site et des oiseaux.

La réglementation de la circulation sur la route favoriserait la sécurité des cyclistes ou marcheurs qui, d'après ma petite enquête ont peur de s'aventurer en famille principalement avec les enfants.

Points d'observation : **La Table et les Salins** pour la commune de Bages, à voir avec Peyriac pour création d'un ou plusieurs points d'observation (à pied ou vélo, pas de stationnement de véhicule ou engin motorisé).

**Mise en place de panneaux sur les 2 communes**, d'information et de sensibilisation concernant la vie et la fréquentation des bords d'étang. Interdire l'accès uniquement sur une certaine zone, autoriser par exemple devant nos villages respectifs.

Lors de la montée des eaux suite aux inondations, réaménager la partie « ligne droite » qui s'immerge facilement, permettant ainsi de ne pas fermer la route, principalement en hiver.

**Ce projet peut s'intégrer parfaitement avec le réaménagement de la rivière et de la circulation sur la commune de Bages. Pour une meilleure protection du site d'abord, une meilleure appréciation des visiteurs ensuite et une amélioration certaine du cadre de vie des résidents.**

**Gestion de la réglementation** : Police Municipale et Gendarmerie

**Information** : voir les différents réseaux de communication et de sensibilisation pour cette création de **circuit découverte de la route des étangs** avec la commune de Peyriac de mer auprès du PNR et autres.

Création d'activité « **sensibilisation auprès des enfants** ». Les écoles de toutes régions pourraient organiser des visites afin de leur apporter de meilleures connaissances, de les sensibiliser sur le respect de l'environnement (ne rien jeter) et la fragilité des milieux aquatiques. La relève de demain, c'est eux !

**Prise en compte du projet :**

Les communes de Bages, Peyriac de mer, l'Agglo, le DDTM, le Conservatoire, le Département, la Région, le PNR

**Uniquement dans le but de participer à la vie de notre village, cet exposé étant une réflexion personnelle, avec l'aide de différents intervenants (Maire de Peyriac, résidents des deux communes) tenant compte du changement dans le temps de la fréquentation de notre site, (Bages Peyriac de mer) je souhaite que bon nombre d'entre vous me rejoignent pour approfondir et apporter des idées complémentaires à ce projet.**

**Je remercie M. Jean Louis Rio, Maire de la commune qui m'a conforté dans cette idée de réflexion ainsi que Mme Catherine Roy, son adjointe, toujours à l'écoute de mes idées, avec de précieux conseils.**

Didier Marty

0675012820

didiermarty@wanadoo.fr